

EDITO

La Rentrée à l'école Sainte Blandine

Il s'en est passé des choses durant l'été! Ce ne sont pas les rires des enfants qui ont résonné entre les murs de l'école mais les battements des pioches, des pelles et autres outils de chantier.

Des parents membres ou non des associations APEL ou OGEC ont donné de leur temps libre pour rénover la classe maternelle du sol aux murs.

Les plus jeunes ont effectué leur rentrée dans une classe toute neuve !

Du nouveau aussi du côté de la classe des plus grands. La rentrée s'est faite avec une nouvelle maitresse, Madame Lecourieux qui remplacera Madame Chazaud le temps que le petit Axel né il n'y a que quelques semaines grandisse un peu. Pour les jeunes élèves de CP/CE1, pas de changement.

Du neuf encore avec une salle de motricité mise à disposition par la municipalité juste en face de notre préau.

Ainsi, jeudi 2 septembre, après une petite collation préparée par l'APEL, une nouvelle année a débuté.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



DU 22 juin 2010

Début de séance : 20 heures

Excusés: Daniel DIVINIA. Jocelyn SIMON. Daniel NOTIN. Georges DESORT.

🔖 Délibération approbation du rapport 2009 sur le prix et la qualité de l'eau :

Alain CHAUSSENDE présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2009 établis par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier. Les informations ont été recueillies par l'intermédiaire du syndicat et de la SDEI. Le rapport est donc conforme à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995.

L'ensemble du conseil municipal approuve ce rapport annuel et rappelle que ce document est consultable par le public, sur demande, en mairie.

♦ Délibération revalorisation des loyers pour 2010 :

Monsieur le Maire rappelle que la revalorisation des loyers des différents bâtiments communaux se fait au 1^{er} juillet de chaque année. Il informe le Conseil Municipal qu'en application de l'indice de référence des loyers, les loyers 2010 bénéficient d'une légère baisse (- 0,06 %).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer le montant des loyers, pour :

- ➤ Le local artisanal situé « Salle des Sociétés » à 245,50 € par mois,
- ➤ Le logement situé « Salle des Sociétés » à 344,82 € par mois,
- ➤ L'appartement situé « Place des Ecoles » à 222,06 € par mois,
- ➤ Le logement communal situé « Rue de la Mairie » à 299,82 € par mois,
- ➤ Le local à usage de bureau situé « Place des Ecoles » à 100,00 € par mois.

🦫 Présentation de l'étude pour une bonne gestion de l'éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail avec le SYDER et l'Entreprise INEO, concernant la gestion de l'éclairage public et les différentes possibilités pour réduire la consommation d'énergie.

- Installation de 5 horloges astronomiques afin de pouvoir programmer l'éclairage public selon les secteurs
- Changement de 25 lampadaires au centre Bourg et descente de l'école.

Le coût estimatif de ces installations s'élève à 92 000 € TTC. Après déduction des abattements accordés, le coût résiduel pour la municipalité s'élèverait à 2 479 € /an sur 15 années. Au regard des études, on peut espérer une économie d'environ 1260 € par an sur la consommation d'électricité. Un rendez-vous est fixé avec le SY-DER et INEO pour une explication plus approfondie des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal approuve cette étude d'ensemble et autorise Mr le Maire à passer commande et signer tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

♥ PLU: proposition des zones à urbaniser:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'études LATITUDE a fixé un taux de croissance annuelle de la population compris entre 1 et 1,3 %.

Sur les conseils du bureau d'études, des interventions d'ERDF et SDEI, la commission urbanisme propose un certain nombre de zones urbanisables.

Le Conseil Municipal réfléchit sur les bases de cette proposition, en considérant les avantages et les inconvénients de chacune des parcelles, notamment, les dessertes électricité, eau, assainissement, etc.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble ces orientations, qui seront communiquées au bureau d'études.

♦ Projet toilettes publiques:

Lors de la précédente réunion, une proposition d'aménagement (avant projet sommaire) réalisé par Mr BEDROSSIAN, architecte, a été présenté et commenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Depuis, la commission bâtiment a retravaillé sur ce projet et fait une nouvelle proposition, présenté par Michel PONCET.

Après discussion, Mr le Maire demande de se prononcer, à nouveau, par un vote et, le projet de la commission bâtiment est adopté à 6 voix contre 5.

\$ Délibération pour mise à l'enquête publique (classement et déclassement de voies communales et chemins ruraux):

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux d'aménagement réalisés au lieu-dit « La Demi-Lune », il convient de régulariser la voirie.

Le Conseil Municipal approuve la mise à l'enquête publique pour le classement, le déclassement ou la modification de tracé de voies communales et chemins ruraux suivants :

- ⇒ Modification de tracé d'une partie de la voie communale n°7 au lieu-dit «La Demi-Lune» ainsi que le déclassement et l'aliénation de délaissé de chemin,
- ⇒ Modification de tracé d'une partie de la voie communale n°5 au lieu-dit «Les Vernes» ainsi que le déclassement et l'aliénation de délaissé de chemin,
- ⇒ Classement d'un chemin privé en chemin rural au lieu-dit «Molagy/Le Vire» ainsi que le déclassement et l'aliénation d'une partie de chemin rural.

Questions diverses:

- ➤ <u>Plan de Mise en Accessibilité</u>: Explication de l'avancée du projet. Diagnostic des points noirs sur la commune, listing des travaux à effectuer et programmation de ceux-ci. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un plan d'accessibilité dans les bâtiments communaux sera également à réaliser au 1^{er} janvier 2011.
- ➤ Equipements salle polyvalente : Céline COURBIERE informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour équiper la salle polyvalente d'une cafetière percolateur (pour remplacement) et d'un four à micro-ondes.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



DU 27 juillet 2010

Début de séance : 20 heures

Excusés: Alain CHAUSSENDE. Marc VITTORI.

♦ PLU : Présentation du PADD :

Le Bureau d'études LATITUDE intervient pour faire une présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui fait partie intégrante du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit dans le respect des objectifs et des principes énoncés au Code de l'urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité paysagère, architecturale et environnementale.

Ce projet repose sur 4 grands objectifs prioritaires :

- Assurer un développement résidentiel maîtrisé et intégré au caractère de la commune
- Renforcer le cœur de village dans le respect de son identité
- Valoriser la richesse patrimoniale naturelle et bâtie et préserver la qualité paysagère
- Assurer des conditions de la pérennité de l'activité agricole dans le respect de l'environnement et des paysages

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve les 4 grands objectifs du PADD, à condition de préciser certaines orientations : les stationnements et les activités touristiques.

♦ Projet toilettes publiques :

Le maître d'œuvre ayant pris connaissance de la dernière décision du Conseil Municipal, ne souhaitait pas continuer l'élaboration du projet. Le Maire et ses adjoints, ayant compris ce malentendu demande à la commission bâtiments de reprendre contact avec Mr BEDROSSIAN, afin de poursuivre le travail.

🔖 Délibération mise en place d'une régie temporaire :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune souhaite se débarrasser d'un cer-

nombre d'objets et matériels n'étant plus utiles à la collectivité. Ces différents objets et matériels pourraient être vendus lors de la brocante de Longessaigne organisée par l'Association l'Eveil en date du 5 septembre 2010.

Vu 1

Après renseignements pris auprès de la perception, cette procédure est possible mais il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement de ces produits.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une régie de recettes temporaire pour l'encaissement des produits issus de cette vente. Prix estimé des objets : entre 10 et 500 euros.

Le Conseil Municipal nomme Daniel DIVINIA régisseur titulaire pour l'encaissement des produits de cette vente et Frédéric MURE comme suppléant.

♥ Délibération pour le renouvellement de la convention avec la SDEI :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de cette convention qui a pour objet :

- la facturation et l'encaissement des redevances d'assainissement par la SDEI pour le compte de la commune.
- le reversement par la SDEI à la commune des sommes encaissées au titre des redevances d'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

🔖 <u>Délibération pour une convention avec la Lyonnaise des Eaux</u> :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention proposée entre la Société Lyonnaise des Eaux et la commune de Longessaigne.

Cette convention a pour objet la vérification du bon fonctionnement des poteaux d'incendie (sans le contrôle hydraulique) situés sur le réseau de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

\$ Délibération modification simplifiée du POS :

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en date du 30 mars 2010 et donne lecture du courrier de la Préfecture demandant le retrait de celle-ci au motif qu'elle est entachée d'illégalité. Les documents d'urbanisme sous forme de POS, tels que ceux de la commune, ne peuvent faire l'objet d'une modification simplifiée.

Avant de prendre une décision définitive, le Conseil Municipal décide de transmettre un courrier à Monsieur le Préfet afin d'obtenir des précisions supplémentaires. Le dossier de modification simplifiée avait, en effet, été élaboré en concertation avec les services compétents de l'Etat.



INFOS MAIRIE







Simplification des règlements des déchèteries

Les Communautés de Communes ont revu le règlement intérieur des déchèteries (Chazelles sur Lyon, St Martin en Haut et Montrottier) de manière à ce qu'il soit identique pour les trois déchèteries communautaires.

Ce qui change au 1er juin 2010 :

- les tarifs des professionnels (se renseigner auprès du gardien ou de votre Communauté de Communes),
- l'accès aux particuliers: <u>identification obligatoire</u> avec cet autocollant apposé sur le pare brise (selon le lieu d'habitation la couleur sera différente).



Ces modifications vont simplifier l'accès à la déchèterie, le travail des gardiens et feront gagner du temps à chacun d'entre nous.

Merci de votre compréhension.

Rappel:

- je trie mes déchets avant d'aller à la déchèterie,
- je respecte les consignes indiquées par le gardien,
- je respecte les horaires d'ouverture...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vons adresser aux gardiens on appelez directement votre Communauté de Communes.

MERCI!



Le Point Conseil Architecture du CAUE à Sainte Foy l'Argentière :

<u>Un service de proximité gratuit pour les porteurs de projets</u> qui souhaitent prendre conseil pour construire autrement

L'architecte-conseiller du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône, Monsieur Bruno CATELAND, est au service des particuliers qui construisent, agrandissent ou réhabilitent, pour eux-mêmes un ou des bâtiments, avant le dépôt d'une demande de permis de construite ou d'une déclaration préalable :

-Le 2ème jeudi matin de chaque mois en mairie de Sainte Foy l'Argentière

L'architecte-conseiller aide à *préciser les caractéristiques d'un projet* dans sa relation au site urbain ou rural du lieu de la construction. Il peut aborder selon les cas :

- l'implantation et l'orientation de la construction sur le terrain en fonction du site, de l'environnement urbain ou rural, des accès et des règles d'urbanisme, de l'insertion urbaine et environnementale
- les conditions d'une bonne adaptation au site : paysages, pente du terrain naturel, accès, abords et espaces extérieurs, espaces d'intimité/covisibilité
- -le parti architectural : volumétries environnantes, organisation générale des espaces, empatie avec le milieu...
- les intentions de programme au regard du projet de construction/agrandissement
- l'aspect architectural : volumes, formes, flexibilité, évolutivité, techniques et matériaux, références architecturales, image.
- Les exigences fonctionnelles, les préoccupations environnementales et énergétiques...

L'architecte –conseiller aide à *concevoir un projet de qualité qui intègre les contraintes et exigences* <u>du lieu.</u> Il ne fait pas de plan, mais peut schématiser ou illustrer par des croquis les orientations qu'il suggère et les explications qu'il apporte.

Les meilleurs moments pour consulter sont :

- avant le dépôt du permis de construire ou de la déclaration préalable
- avant la signature d'un contrat d'architecte ou de construction de maison individuelle.

Il est vivement recommandé de consulter l'architecte-conseiller pour les construction ou extensions, dont la surface hors œuvre nette ne dépasse pas 170 m2, seuil au-delà duquel un architecte est obligatoire.

Les rendez-vous se prennent par téléphone au CAUE du Rhône 04 72 07 44 55

Il est nécessaire d'apporter lors du rendez-vous les <u>documents graphiques et écrits indispensables</u> à la lecture du site et du contextes du projet : plan de situation, plan cadastral, plan topographique au besoin, photos du terrain ou des bâtiments avoisinants, croquis, pièces graphiques et descriptives du projet ainsi que les conditions et règles d'urbanisme applicables (plan de zonage et règlement).

Octobre 2010

INFOS DIVERSES

Pique-nique du Quartier "La Plaine"



S'est déroulé le dimanche 29 août dernier : le plus réussi de l'année 2010

Pique-nique du lotissement les primevères



Le dimanche 29 août 2010 tout y était :

La météo « mode soleil »

L'endroit idéal pour pique-niquer et passer une journée bien remplie et très agréable.

Un bon moment pour se connaître, rendez-vous l'année prochaine...

ATELIERS CREATIFS

Les ateliers créatifs ont repris le mardi 14 septembre de 20 h à 21 h 30 A la salle à coté de la cantine de l'école

Brigitte Collomb vous rappelle que vous n'êtes pas obligés de vous inscrire pour le trimestre, vous vous inscrivez cours par cours suivant ce qui vous intéresse et en fonction des places disponibles .

Un planning sera affiché à la porte de la salle.

Pour les personnes intéressées le lundi après-midi ou le vendredi n'hésitez pas à contacter Brigitte :

Tél: 06 10 96 16 50 mail: b.collomb@laposte.net

ASSOCIATIONS



LE COMITE « INTER SOCIETES »

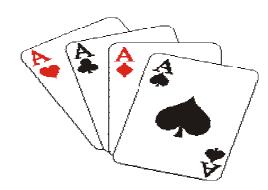


CONCOURS DE BELOTE A LONGESSAIGNE

LE SAMEDI 6 NOVEMBRE 2010

à 14 h

Salle polyvalente



LONGESSAIGNE REPAS DANSANT

SAMEDI 13 NOVEMBRE 2010 à 20 h Salle Polyvalente ORGANISE PAR



Avec SONO – D.V.Animation



Adulte 16 euros

- -1 apéritif
- -Salade composée
- -Jambon braisé au Madère/Riz
- -Fromage blanc
- -Tarte
- -Café



Enfants 5euros

- -Jambon/Saucisson
- -Chips
- -Compote
- -1 Boisson

Pour les réservations - Règlements s'adresser : Avant le 7 novembre - dernier délai

Tél: 04.74.70.19.95 Tél: 04.74.70.14.62

Après 18 heures







Familles Réunies en association avec (vivre en familles de Saint Laurent de Chamousset) Vous proposent un week-end à :

DISNEYLAND PARIS

Le Samedi 2 avril 2011 et Dimanche 3 avril 2011 Départ de Saint Laurent de Chamousset Aller/Retour en car : Saint Laurent/Part-dieu Aller/Retour : TGV 1 nuit d'hôtel + 1 petit déjeuner 2 jours d'entrées au parc Prix intéressant

Pour toute information complémentaire et tarifs s'adresser a : FARGE Claudette 04 74 70 10 46 avant le 24 octobre 2010



SOCIETE DE MUSIQUE L'EVEIL

<u>RENTREE MUSICALE</u>

Après leur repos durant août et septembre, les musiciens vont reprendre leurs répétitions début octobre.

Notre société souhaiterait recruter de nouveaux membres pour étoffer ses pupitres.

Aussi, nous invitons tous ceux qui seraient tentés par la musique à ne pas hésiter à prendre contact avec nous.

Vous pouvez vous manifester par téléphone (04 74 70 17 03) ou venir à l'assemblée générale qui aura lieu le 1 octobre à 20h30, ou venir à l'une de nos répétitions les vendredi soirs.

Nous travaillons en lien avec l'école de musique de notre canton, puisque des professeurs interviennent au cours de nos répétitions.



BROCANTE

Elle a eu lieu traditionnellement ce dimanche 5 septembre. Toute la journée, promeneurs et exposants ont animé la place du village, sous le soleil.

Merci à tous, exposants, visiteurs, organisateurs, grâce à qui cette animation se déroule toujours dans une ambiance festive. Alors, rendez-vous l'année prochaine le premier dimanche de septembre!

MANIFESTATIONS

Calendrier 2010

1er	octobre	Thé dansant	Village fleuri
1er	octobre	Assemblée Générale	Eveil
8	octobre	Assemblée Générale	Oasis Bédouine
6	novembre	Concours belote	Inter société
13	novembre	Soirée dansante à 20 h	Familles réunies

ETAT CIVIL

NAISSANCES: Rectificatif du dernier bulletin JUDITH RIMAUD n'est pas née au mois de mai mais le 15 mars 2010 Toutes nos excuses Née le 2 septembre 2010 JADE PERRASSE Fille de DUBESSY Maryline et PERRASSE Cyril Frère et Soeur THEO et EVA

